

**Fonds CRSNG de l’Université Laurentienne d’encouragement aux** **études supérieures – 2015-2016**

## OBJECTIF DU PROGRAMME

## L’Université Laurentienne investit des fonds pour augmenter la productivité de la recherche en aidant les chercheurs à recruter des étudiants de haut calibre aux cycles supérieurs et à miser sur ces fonds en demandant un soutien externe supplémentaire aux bourses d’études supérieures. Le **Fonds CRSNG de l’Universit**é Laurentienne **d’encouragement aux** études supérieures est utilisé pour compléter les fonds existants servant à recruter et à retenir des membres exceptionnels de la population étudiante à la maîtrise et au doctorat qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents inscrits aux programmes exigeant la préparation d’une thèse. Ces fonds sont ciblés pour le recrutement d’étudiants qui n’ont pas encore été admis au programme d’études supérieures et seront un complément à la rémunération qu’ils reçoivent d’une source de fonds déjà établie.

## NATURE ET DURÉE DU SOUTIEN

## L’objectif de la bourse est d’assurer que le membre de la population étudiante aux cycles supérieurs reçoive un soutien annuel garanti pendant toute la durée de ses études. La bourse est attribuée pour une période de douze mois, ne dépasse pas 7 500 $ par année et est versée en trois sommes égales.

## DATE LIMITE Les demandes doivent être soumises électroniquement au Bureau des services de recherche (a/s de Pauline Zanetti, pzanetti@laurentienne.ca) avant le 21 septembre 2015, à 16 h 30 (en vue de l’admission en janvier 2016) et le 11 avril 2016, à 16 h 30 (en vue de l’admission en septembre 2016). Aucune demande tardive ne sera acceptée.**DIRECTIVES**Modalités

* La demande doit être présentée par le responsable de la supervision.
* La recherche du membre de la population étudiante doit être dans un domaine appuyé par le CRSNG[[1]](#footnote-1).
* La demande doit être pour les nouvelles admissions.
* Les personnes proposées doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents.
* Pendant la première année de la bourse, les lauréats doivent demander une importante bourse de l’externe (BES, CRSNG, IRSC, etc.) d’une valeur minimale de 10 000 $ par année. Les demandes de renouvellement doivent être accompagnées d’une preuve de demande à telle bourse.
* Toutes les candidatures seront examinées par un comité du Bureau des services de recherche; toutes les décisions sont finales et sans appel.
* Les membres de la population étudiante doivent obtenir d’excellents résultats scolaires (critères du CRSNG) et sont responsables de soumettre au doyen de la Faculté des études supérieures les rapports d’évaluation. La bourse d’études pour l’année suivante n’est pas attribuée si les rapports d’étape semestriels ne sont pas présentés. Si les progrès sont insatisfaisants, la bourse sera annulée.
* Si la demande est acceptée, un accord définissant le modèle de financement pour le membre de la population étudiante sera mis en place au cas où le financement non garanti ci-dessous serait attribué (voir la question 6).
* **Remarque :** Les personnes qui demandent cette bourse pour la première fois n’ont besoin de présenter que le formulaire de demande dûment rempli et les relevés de notes, mais le financement n’est accordé que si l’admission au programme est approuvée. Les personnes qui demandent un renouvellement doivent présenter aussi la preuve de demande d’une bourse externe. Les autres documents présentés avec la demande ne seront pas pris en compte.

**Fonds CRSNG de l’Université Laurentienne d’encouragement aux** **études supérieures – 2015-2016**

**FORMULAIRE**

Remplissez le formulaire et annexez-y les **relevés de notes** du membre de la population étudiante (on peut offrir l’admission conditionnelle à l’approbation de cette demande.)

1. Nom du responsable de la supervision et unité d’enseignement :
2. Nom du membre de la population étudiante :
3. Il s’agit de :
	1. Une première demande [ ]
	2. Une demande de renouvellement [ ]  *Dans ce cas, veuillez annexer la preuve de demande d’une bourse externe d’envergure dans les douze derniers mois.*
4. Décrivez brièvement le projet de recherche anticipé du membre de la population étudiante.
5. Remplissez le tableau approprié :

|  |
| --- |
| **Candidat à la maîtrise**  |
| 1  | **Information sur le financement**  | **Année 1**  | **Année 2**  |
| 2  | Financement garanti au membre de la population étudiante[[2]](#footnote-2) |  |  |
| 3  | PAE[[3]](#footnote-3) | 8 171 $  | 8 171 $  |
| 4  | Contribution du responsable de la supervision[[4]](#footnote-4)  |  |  |
| 5  | Montant demandé au **Fonds CRSNG de l’Universit**éLaurentienne **d’encouragement aux** études supérieures [[5]](#footnote-5) |  |  |

|  |
| --- |
| **Doctorant** |
| 1  | **Information sur le financement**  | **Année 1**  | **Année 2**  | **Année 3**  | **Année 4**  |
| 2  | Financement garanti au membre de la population étudiante 3  |  |  |  |  |
| 3  | PAE4 | 12 753 $  | 12 753 $  | 12 753 $  | 12 753 $  |
| 4  | Contribution du responsable de la supervision5  |  |  |  |  |
| 5  | Montant demandé au **Fonds CRSNG de l’U**L **d’encouragement aux** études supérieures 5  |  |  |  |  |

1. Quelles sont les sources de financement non garanties prévues pour appuyer ce membre de la population étudiante? Il faut souligner que, même si l’obtention des fonds mentionnés ici pourrait diminuer le financement accordé en vertu de cette initiative, la demande de tels fonds accroit la probabilité que cette demande soit approuvée.
1. La source de financement du programme impose cette exigence. [↑](#footnote-ref-1)
2. Indiquez le montant que vous souhaitez garantir au membre de la population étudiante au cours de son programme (peut être différent pour chaque programme) [↑](#footnote-ref-2)
3. Sous réserve de la convention collective du SCFP [↑](#footnote-ref-3)
4. Inclure seulement les sources qui sont garanties [↑](#footnote-ref-4)
5. Le montant de la ligne 2 moins le montant des lignes 3 et 4 jusqu’à un maximum de 7 500 $ pour une année donnée. [↑](#footnote-ref-5)